

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Bureau à Tourcoing, RUE DES POULAINES, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24

Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 7 JUILLET 1886

### LA STATUE DE LAMARTINE

Dans le livre où il nous retrace les splendeurs et les visions de l'Orient, Lamartine raconte, contre Syrie, une femme extraordinaire, lady Esther Stanhope, lui prêt, qu'un jour, il aurait en main la suprême puissance.

La « Reine de Tadmor » avait bien lu dans l'avenir du poète et dans l'avenir de la France. Sa prédiction s'est réalisée. Il y eut une heure, dans l'histoire contemporaine, où Lamartine fut le maître des destinées de son pays.

Mais ce que la pythonisse ne vit pas et ce qu'elle ne put dire à Lamartine, c'est que dix-sept années se passeraient entre le jour de sa mort et celui où ce pays, — qui est pourtant le pays de la statuomanie — lui élèverait une statue.

Lamartine est mort le 1<sup>er</sup> mars 1869.

C'est aujourd'hui, 7 juillet 1886, qu'on inaugure sa statue à Paris-Passy.

Cette statue de Lamartine, c'était sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris qu'on aurait dû l'élever.

Il aurait fallu montrer, aux nouvelles générations, Lamartine, écartant de la main les fusils de l'insurrection socialiste, braqués sur sa poitrine; il fallait graver sur le socle cette date : 25 février 1848, et ces mots :

« Le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars traîné dans le sang du peuple, en 1791 et en 1793, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie! »

Cette date et ces paroles resteront pour Lamartine comme un titre de gloire plus durable que toutes ses œuvres, si magnifiques soient-elles, parce que, ce jour-là, il accomplissait un acte admirable de courage civique, et que c'était la France elle-même qui parlait par la bouche de ce républicain illustre.

Mais les hommes qui siègent aujourd'hui au gouvernement et au conseil municipal de Paris n'y pouvaient songer. En rappelant ce jour inoubliable de l'histoire de France, et cette gloire immortelle de Lamartine, il leur aurait fallu supporter une comparaison trop honteuse. Nous sommes encore si près de ces manifestations anarchiques où le drapeau rouge leur a été imposé, qu'en brûlant sur le bronze les fières paroles de 1848, ils auraient fait penser à celles-ci qui précédaient dans ce discours fameux : « Si vous êtes assez mal inspirés pour imposer un République de parti et un pavillon de terreur, le gouvernement est aussi décidé que moi-même à mourir plutôt que de se déshonorer en vous obéissant. »

Comparez ce langage, tenu devant une émeute formidable, aux pitoyables instructions ministérielles sur le drapeau rouge à cravate tricolore; souvenez-vous de ce qui s'est passé, l'autre dimanche, à l'anniversaire de Hoche ! Et mesurez, si vous pouvez, la distance qui sépare les républicains de 1848 de ceux d'aujourd'hui.

Où donc sont-ils, parmi nos gouvernants, les citoyens assez généreux et assez patriotes pour préférer la mort à une république de parti et à ce « déshonneur » d'obéir à la Révolution ?

Vous voyez bien qu'ils ne pouvaient concevoir ainsi la statue de Lamartine, ni la laisser élever en face de l'Hôtel de Ville de Paris !

Les abords de l'Hôtel-de-Ville de Paris sont réservés à Etienne Marcel, à celui qui mourut à l'heure même où il allait livrer la capitale française à l'étranger !

De Passy, Lamartine dominera le Panthéon ce « catafalque géant », où repose Victor Hugo que la postérité, à l'exemple des contemporains, mettra plus haut que lui dans le domaine des lettres, mais qui lui fut si inférieur par le caractère et qui n'eût jamais sa grandeur d'âme.

Lamartine se complaisait dans le vague; il se perdait dans l'infini. Il manquait absolument d'esprit pratique, il dépensait beaucoup, il donnait surtout, il donnait toujours, et il fallut que le gouvernement de Napoléon III, toujours généreux, payât les dettes de ce grand ennemi. Mais les envolées vers l'idéal ne conviennent-elles pas aux poètes, et la générosité à outrance, la prodigalité si vous voulez, ne leur

sont-elles pas plus pardonnables que les défauts contraires ?

Et soyez sûr que dans quelques centaines d'années Lamartine, tendant la main, comme Belisaire, après avoir sauvé son pays de l'anarchie, for, devant nos arrière-neveux, une autre figure que Victor Hugo, servile devant la révolution, mais allant régulièrement à la Banque de France, touchant ses coupons de rente, après avoir discuté le dernier règlement avec son éditeur.

Par sa vie, comme par sa mort, Lamartine sera toujours plus grand que Victor Hugo.

Celui-ci fut plus de son temps. Ses vers sont d'une autre envergure que ceux de Lamartine. Mais Alfred de Musset ne leur est-il pas souvent supérieur à tous les deux ? Qui oserait louer la vie de Musset et qui donc souhaiterait une mort comme la sienne à son plus grand ennemi ?

Je préfère aussi la mort de Lamartine, pauvre, isolé, méconnu, avec le crucifix pour phare, dans ce terrible passage, à la mort de Victor Hugo, riche, comblé d'honneur, glorifié comme un demi-dieu, et demandant, à sa dernière heure, « la lumière » à ses amis impuissants à la lui donner.

Je préfère le pauvre enterré en religion de Saint-Pierre, à ce cortège, parfois magnifique, mais parfois si grotesque et si écœurant, que j'ai vu défiler, l'année dernière, sur les boulevards de Paris.

ALFRED REBOUX.

### NOUVELLES DU JOUR

#### La protection des ouvriers contre les conséquences de la maladie et de la vieillesse.

Paris, 6 juillet. — Voici le rapport sommaire fait, au nom de la commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de loi de M. le comte de Mun et plusieurs de ses collègues, sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la maladie et de la vieillesse, par M. Déjardin-Verkinder, député du Nord.

Messieurs, les auteurs du projet vous proposent la création, dans chacune des quinze circonscriptions territoriales établies par la loi du 10 mai 1874 et déterminées par le décret du 13 février 1875, de travaux de enfants dans les manufactures, pour chaque corps de métier et chaque industrie ou groupe d'industries similaires, d'une ou plusieurs caisses corporatives de prévoyance, dans le but de garantir les membres participants contre les conséquences de la maladie et de la vieillesse.

Ces caisses corporatives, jouissant de la personnalité civile, seraient alimentées par une retenue sur le salaire de l'ouvrier ou de l'employé et par une contribution des patrons.

Ces caisses garantiront à l'ouvrier, après un nombre d'années déterminé, suivant la nature de l'industrie ou du métier, un minimum de retraite égal à son dernier salaire.

Ces caisses garantiront à l'ouvrier, après un nombre d'années déterminé, suivant la nature de l'industrie ou du métier, un minimum de retraite égal à son dernier salaire.

Les élections législatives partielles. Paris, 7 juillet. — Voici le rapport sommaire fait au nom de la commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de loi de M. le comte de Martimprey, et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de modifier la loi organique du 30 novembre 1875, en ce qui concerne les élections législatives partielles, par M. Déjardin-Verkinder, député du Nord.

Messieurs, les auteurs de la proposition qui vous est soumise, demandent que la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés soit abrogée et remplacé par une disposition aux termes de laquelle :

« Le premier dimanche du mois d'octobre et le deuxième dimanche après Pâques de chaque année, il sera procédé à des élections complémentaires dans tous les départements dont la représentation serait devenue incomplète par suite de décès ou de démission ;

« Si le candidat pourvu aux vacances qui surviendraient au cours d'une période électorale semestrielle que lors des élections semestrielles suivantes ;

« Dans le cas où un département viendrait à être privé de la moitié plus un de ses représentants, il serait, par exception, procédé à des élections partielles dans le mois qui suivra la dernière vacance ;

« Sauf dans le cas prévu au précédent article, il n'y aurait pas d'élection semestrielle lorsque des élections générales auraient lieu dans l'année ;

« Parmi les motifs présentés par nos honorables collègues à l'appui de leur proposition, votre Commission a retenu deux qui lui ont paru suffisants pour baser sa décision.

Le premier est tiré des inconvénients qui résultent d'une consultation trop fréquente des collèges électoraux, la lassitude des électeurs déterminant, l'abstention qui fausse le mécanisme du suffrage universel.

Les conclusions de la commission du dédoublement des conseillers généraux des cantons au-dessus de 20,000 habitants. Ces conclusions tendent, comme on sait, au rejet du projet adopté par la Chambre. M. Testelin de Castelnau, Fournier et Dusolier ont déposé un amendement tendant à substituer au chiffre de 20,000 celui de 25,000 habitants.

Les placards séditieux. Paris, 6 juillet. — Le ministre de l'intérieur et le ministre de la justice se sont entendus aujourd'hui à la commission des « placards séditieux ».

Les pensions civiles. Paris, 6 juillet. — On a distribué le rapport de M. Bergerot, renvoyant à la commission du budget la proposition de M. Letellier tendant à modifier la loi de 1853 sur les pensions civiles.

Le mandat de dépôt en matière criminelle. Paris, 6 juillet. — La commission relative à l'instruction criminelle, réunie ce matin, a décidé que le mandat de dépôt ne pourrait avoir une durée de plus de dix jours et qu'elle se pourrait être renouvelée une fois, sans recours devant la chambre du conseil.

M. J. Grévy à Mont-sous-Vaudrey. Paris, 6 juillet. — M. Grévy, qui a fait faire, depuis son dernier séjour à Mont-sous-Vaudrey, de grands travaux de construction, qui changent tout-à-fait la physionomie de sa propriété, est très empressé de partir. En annonçant à ses ministres qu'il comptait quitter Paris, le 17 juillet, pour y revenir qu'à la mi-septembre, et peut-être plus tard, il les a tous invités à venir passer chez lui quelques jours pendant les vacances.

Les princes à l'étranger. La comtesse de Paris et ses enfants ont rejoint, à Tambridge-Wellis, le comte de Paris. Le duc de Chartres et sa famille sont également, à l'heure actuelle, auprès du chef de la maison de France.

Un accident à Decazeville. Decazeville, 6 juillet. — Un grave accident est arrivé, cette nuit, dans la mine de Firmy. Deux ouvriers mineurs, les nommés Delsol et Casimir, travaillant dans une galerie en fer, lorsqu'un éboulement vint à se produire, Casimir a pu se sauver ; il a de fortes brûlures, qui ont nécessité son transport à l'hospice. Delsol est resté sous l'éboulement ; il en a été retiré au bout de quelques instants, mais son état est désespéré.

Les élections anglaises. Londres, 6 juillet. — Elus : 175 conservateurs ; 35 unionistes-libéraux, 77 ministériels, 27 parolistes.

Les événements d'Espagne. Madrid, 6 juillet. — Une dépêche reçue par le ministre des travaux apprend qu'on a tenté d'incendier le pont de la station de Rio-Tajo, dans l'extramadure.

Un catastrophe de dynamite a fait explosion hier dans la maison d'un ouvrier d'une manufacture de Villanueva (Catalogne).

La Chambre a prononcé hier la clôture de la discussion sur la surtaxe des céréales, après avoir entendu MM. Méline et Yves Guyot. L'ancien ministre de l'agriculture a défendu le projet et démontré que la majoration du droit de 3 fr. ne saurait avoir l'influence désastreuse que présentent les adversaires de la surtaxe. M. Yves Guyot a apporté un nouvel argument ; il paraît que si le projet était voté, tous les Français ne pourraient plus manger de pain blanc. Voici pourquoi : la quantité nécessaire à la consommation est de 145 millions d'hectolitres et la France n'en produit que 100 millions.

M. Yves Guyot confond volontairement, comme plusieurs de ses collègues, protection et prohibition. On ne demande pas que la frontière soit fermée aux producteurs de blé, on

voudrait simplement qu'ils ne fussent pas traités plus favorablement que les producteurs nationaux. Après le discours de M. Yves Guyot, la Chambre s'est prononcée, comme nous l'avons dit, pour la clôture de la discussion.

L'urgence a été alors demandée, mais la gauche, qui aura joué dans toute cette question un rôle d'ostracisme, s'y est bruyamment opposé. Un des membres de la majorité a fait alors cette déclaration : « Vous n'avez pas plus le droit de toucher au pain que de toucher à la république. » La gauche a applaudi cette phrase boursoufflée, radicale et ridicule. C'est précisément pour défendre la pain des ouvriers industriels que nous défendons les cultivateurs — nos premiers consommateurs — contre la concurrence étrangère. L'urgence n'en a pas moins été votée par 307 voix contre 257. Le vote a été renvoyé à jeudi.

### REVUE DE LA PRESSE

Voici l'article que M. Jules Simon publie aujourd'hui dans le *Matin* :

#### LA TRIPLE ALLIANCE

Il ne faut pas que ce titre vous trompe. Il ne s'agit pas de l'alliance des trois empereurs, mais de celle des trois groupes de la gauche. Le but n'est pas de se partager le territoire de la France, mais les faveurs de son budget et les places de son administration. Pendant que tous les esprits étaient préoccupés de l'expulsion des princes — une proscription en pleine paix — les trois groupes de gauche ne s'oubliaient pas ; ils songeaient à eux et à leurs amis, à leurs affaires électorales ou au bien-être des fidèles. Ils décidaient entre eux un nouvel abâtis de fonctionnaires, et par conséquent une nouvelle curée.

Vous vous rappelez le mot de M. Thiers à propos des prétendants : « Il n'y a qu'un trône, et ils sont trois pour s'y assoier. » Ils étaient trois aussi, trois groupes pour se partager le gâteau, et ce qui a arrêté l'opération pendant quelque temps, c'est que chaque groupe rêvait de prendre la proie tout entière, et trouvait dur de la partager avec les deux autres.

A parler franchement, je ne vois pas pour quel on aurait exclu la gauche radicale ou l'extrême gauche, mais les droits des opportunistes étaient moins solides.

En effet, ils ont occupé plusieurs années le pouvoir. Ils ont fait les deux fournées qui ont précédé celle-ci ; tous leurs affidés sont en place. Ils devraient être avec nous pour défendre les fonctionnaires contre de nouvelles destitutions ; mais ils se sont dit : « Si nous entrons dans la ligne, nous défendrons plus aisément les nôtres, et nous trouverons moyen d'attrapper encore quelques morceaux, outre les franchises lippées que nous avons faites dans le bon temps. » Comme ils sont très nombreux, les deux autres groupes ont été obligés de les subir, et c'est ainsi que l'alliance s'est faite entre deux affamés et un repu.

Pendant que les négociations préliminaires avaient lieu, grande était l'anxiété des menacés d'une part, et du gouvernement de l'autre. Les menacés sont tout un peuple. Il y a là — dans des gens spéciaux, entrés dans la carrière à la suite d'examens et de concours difficiles, ayant subi les angoisses d'un long surmenage et passé par les grades les plus humbles ; parvenus à force de courage, de patience et d'habileté professionnelle à une situation à peu près supportable, et qui se croyaient sûrs de jouir dans quelques années d'une petite pension de retraite, seule compensation de leurs longs déboires : aujourd'hui ils font tristement leur examen de conscience sur la conduite qu'ils ont tenue aux dernières élections, en se demandant si ce sera le comité radical ou le comité opportuniste qui fera les épurations dans le département.

Il y a aussi, troupe moins intéressante, mais tout aussi nombreuse, les journalistes déclassés, les agents électoraux, les cousins et les arrière-cousins de grands personnages, bombardés tout à coup dans de hauts emplois qu'ils remplissent d'une façon déplorable, charmés de toucher de beaux appointements après tant d'années de famine, et de traiter de haut en bas les vétérans dont ils ont pris la place. Hier, ils se demandaient à quelle élévation nouvelle ils pourraient prétendre, et ils voient réduits à trembler parce qu'ils ne savent pas quel rang occupera leur patron dans la fédération de 1886.

Ce ne sont pas ceux-là que je plains, mais ceux qui avaient droit tout au moins à la sécurité, sinon à des récompenses, l'administration, qui va se trouver livrée à des incapacités formidables, et la France, dont les affaires seront mal faites, dont le trésor sera dilapidé et dont le prestige ira à vau-l'eau ; tout cela pour préserver les hauts bonnets de la majorité parlementaire de toute préoccupation électorale. Assurément, il est agréable de pouvoir se dire que nous ne perdrons aucun des hommes d'élite qui veulent sur nos destinées, et que nous retrouverons intacte, après les prochaines élections, la majorité dont nous jouissons à cette heure bâtie ; mais ce dédommagement n'est peut-être pas suffisant pour tant de désastres privés et publics.

Le gouvernement aussi a des angoisses. Il pourrait périr dans la bagarre. On lui laisse

ses portefeuilles, mais on lui ôte ce qu'il y avait dedans. Il n'est pas affolant de recevoir la visite « des trois bureaux », venant un beau matin signifier au cabinet qu'ils se chargent de gouverner à sa place. Cela ramène les ministres de bien loin. Ils ne sont plus au temps de la hauteaine circulaire de M. Waldeck-Rousseau, faisant entendre aux députés qu'ils n'ont pas à intervenir dans les questions de personnes. A présent, les députés, et j'entends par là ceux qui appartiennent aux trois groupes, font plus qu'intervenir ; ils tiennent la feuille des bénéfices. Il en était de même sous la Convention, dans le bon temps qui se reconstitue peu à peu : les ministres n'étaient que les secrétaires du comité de salut public, métier aussi difficile qu'il est ingrat.

Chassez qui nous gêne ; placez qui nous sert ; c'est bientôt dit. Si le gouvernement savait clairement quels sont les vices fonctionnaires qui gênent les gauches, il les mettrait à pied sans miséricorde et sans vergogne ; la France seule en souffrirait, le cabinet gagnerait la partie.

Le malheur, c'est que le fonctionnaire qui gêne les radicaux est précisément celui qui sert les opportunistes. Situation effrayante pour celui qui est chargé de décider. Quoi qu'il fasse, il accroît le nombre de ses ennemis. Vous trouverez des gens qui s'accroissent d'avoir un maître ; c'est même très républicain, comme l'ont prouvé Robespierre autrefois, et Gambetta de nos jours ; mais personne n'a jamais pu supporter d'en avoir trois.

Pour comble, le ministère est aussi divisé que les trois groupes. Il y a longtemps que les trois cabinets ont renoncé, sans en convenir, à être homogènes ; celui-ci diffère des autres en ce que, n'étant pas homogène, il en convient. C'est un cabinet de fusion avant la fusion. Comment va-t-il s'y prendre pour obéir aux ordres contradictoires qu'il reçoit ? Si M. de Freycinet se tire de là les bras nettes, il justifiera une fois de plus son renom de prodigieuse agilité.

Je me risque à donner mon avis. Je trouve que ce qu'il y aurait de plus simple et de plus commode, serait de faire trois parties égales de tous les grades, de toutes les dignités, de tous les traitements, de tous les bureaux de tabac, en y ajoutant quelques croix d'honneur pour faire la sauce. On rassemblerait les trois groupes en séance plénière sous la présidence des trois bureaux. On mettrait les trois lots dans une urne, et le plus innocent de l'assemblée les lirerait au sort. Ce serait assez démocratique. Le premier lot tiré appartiendrait à l'extrême gauche, le second à la gauche radicale, et le troisième aux opportunistes.

Personne n'aurait à se plaindre. « Je demande une recette particulière. — De quel groupe es-tu ? — Opportuniste. — Il ne reste plus de recette particulière dans le lot des opportunistes. Les quatre recettes qui n'ont pas encore été épurées appartiennent aux radicaux. — Alors donnez-moi une préfecture. »

Quel que soit d'ailleurs le procédé qu'on emploie pour étudier la difficulté ou pour en sortir, voilà par cette alliance des gauches, l'autorité en bon train de renaitre, la sincérité du suffrage universel bien garantie, et la France transformée en un peuple d'inquisiteurs et de demandeurs. Nos députés ont mis ordre à leurs affaires. Ils s'occuperont des nôtres dans quelque session prochaine. La France a le temps.

JULES SIMON.

### LES SOCIALISTES DANS LE PAYS-BAS

#### Troubles à Amsterdam. Attentat dirigé contre un commissaire de police.

Les socialistes continuent à faire naître les plus graves désordres. Dimanche soir, pendant le meeting tenu au Volkspark, à Amsterdam, par le chef socialiste Domela-Nieuwenhuis, un individu nommé Gœel, qui s'était tenu derrière un arbre, à bout portant, un coup de revolver, sur le commissaire de police Stock, au moment où celui-ci arrivait au Volkspark pour exercer ses fonctions. La balle, fort heureusement, n'a point atteint le commissaire, lequel a détourné instinctivement la tête après que Gœel eût accueilli son approche par ces mots : « Nous provoquerons longtemps encore ? » (Zal je ons nos langer trotsen ?)

Les inspecteurs de police Doorenbos et les « chercheurs » Harris, Wagenaar, Panhorst, Vander Bult et Vander Loo se sont glancés immédiatement sur Geel qui s'apprêtait à décharger de nouveau son revolver, une arme à six coups. Ils se sont emparés du socialiste, non sans résistance de sa part et de la part de la foule.

Pour le conduire à la prison de l'oude brug, la police a dû balayer tout le parc. Plusieurs arrestations ont été faites.

Parmi les récalcitrants se trouvait un certain Kramer, porteur de la *voet voor allen*, qui a renoncé à la tête une blessure assez grave. Il a été transporté à l'hôpital sur les ordres donnés par le commissaire de police Stock. La populace a essayé, à plusieurs reprises, d'envahir le parc dont elle avait été expulsée. Domela-Nieuwenhuis, s'étant interrompu d'abord à cause de la panique qui s'était emparée du public dans la salle, a exhorté ses auditeurs au calme. Il a repris son discours, après qu'une partie du public s'était sauvée, en brisant portes et fenêtres dans la précipitation de sa fuite agitée.

ment avoué que son intention était de tuer le commissaire de police Stock. Une visite domiciliaire a été faite chez Geel, qui habite avec sa mère, mais cette perquisition n'a amené aucune découverte importante.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 6 juillet  
Présidence de M. Floquet, président

Le projet déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Nancy à Pont-St-Vincent et Toul est adopté avec un amendement de M. des Rotours accordant le quart de place aux douaniers.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les céréales.

M. Méline soutient la surtaxe, ainsi que M. Yves Guyot.

Après une discussion assez animée la clôture est prononcée par 305 voix contre 243.

M. Dreyfus dépose un rapport sur l'emprunt de Paris ; il en donne lecture malgré les protestations de la droite.

M. Buyat consulte la Chambre qui ordonne la lecture.

M. Dreyfus recommande la lecture et demande la discussion pour jeudi avant la clôture. (La droite proteste). M. Dreyfus demande alors la discussion immédiate qui est ordonnée.

M. des Rotours proteste contre ce système qui rend inefficace le contrôle du parlement et demande que le scrutin soit ouvert sur l'ensemble du projet.

Le gouvernement n'est pas atteint. (Exclamations ironiques à droite.)

Le deuxième tour de scrutin est renvoyé à jeudi. La séance est levée à 8 heures.

### ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 6 juillet 1886  
Recherches sur la ramie

L'émulation académicien M. Fremy dit avec raison que l'utilisation des fibres végétales textiles constitue peut-être l'industrie la plus importante de notre pays.

Aussi, dans les recherches qu'il a poursuivies, pendant plusieurs années, sur la composition chimique du squelette des végétaux, son attention s'est portée principalement sur les corps qui soude, entre elles les fibres végétales et qui s'opposent à leur purification.

M. Fremy a reconnu que le ciment des fibres et des cellules était surtout formé par trois substances qu'il a étudiées sous les noms de *pectose*, de *cellulose* et de *cellulose*.

Connaissant les propriétés de ces trois corps, l'auteur veut purifier les fibres qui se trouvent dans les principales plantes textiles.

Le premier travail entrepris dans cette direction porte sur la ramie.

On sait que cette plante, qui vient de la Chine, a été cultivée pour la première fois en France, au Muséum d'histoire naturelle, par le regretté Decaisne ; elle donne abondamment des fils d'une ténacité extraordinaire ayant souvent l'aspect de la soie ; sa récolte peut se faire trois ou quatre fois par an.

Nobles pas qu'en France, on achète à l'étranger des quantités énormes de fibres végétales textiles. La ramie peut délivrer en partie notre pays de ce tribut considérable qu'il paie à l'étranger.

Cette plante précieuse soulagera également les souffrances de notre agriculture, car la ramie végétée avec vigueur.

Les méthodes d'analyse décrites par M. Fremy pour séparer et doser les principaux éléments du tissu ligneux sont précisément celles qu'il conseille pour opérer en grand l'extraction et la purification des fibres de ramie. C'est par l'action des réactifs ordinaires de la chimie qu'il élimine les éléments nuisibles, les Chinois les enlèvent mécaniquement.

Les échantillons que nous avons vu prouvent que cette élimination est complète.

Il faut espérer que les agriculteurs n'hésiteront plus à entreprendre la culture de la ramie, sur une grande échelle, et que nos habiles fileurs sauront utiliser les fibres de ramie en conservant leur éclat soyeux, comme cela se pratique de temps immémorial en Chine.

### ÉVALUATION

DU NOMBRE DES CROISURES DES TISSUS

Une communication a été faite récemment par M. Goguel à la société industrielle du Nord de la France, sur un moyen graphique simple et rapide d'évaluer le nombre des croisures.

Le moyen indiqué par M. Goguel n'est pas nouveau, comme nous le voyons par un travail très complet qui nous a été envoyé par M. Stehelin-Scheurer, de Bitschwiller-Thann travail qui remonte au 25 février 1878. Depuis cette époque, l'auteur et beaucoup de personnes auxquelles il l'a communiqué, emploient la méthode qui se trouve exposée dans les termes suivants :

RAPPORTS ENTRE LE COMPTE EN CHAÎNE ET LE DUITAGE DES TISSUS MÉRIENS ET CACHEMIRE.

Plus il y a de fils en chaîne à l'unité (l'unité étant soit le 1/4 de pouce, soit le centimètre), moins il faut de duites pour former le même nombre de croisures dans la même unité.

La règle générale est énoncée par la formule que je vais indiquer, En admettant que : C représente le compte en chaîne, D » le duitage, A » les croisures, Connaisant le compte en chaîne et le duitage, le nombre des croisures serait déterminé par la formule suivante :

Quand il s'agit de déterminer des croisures